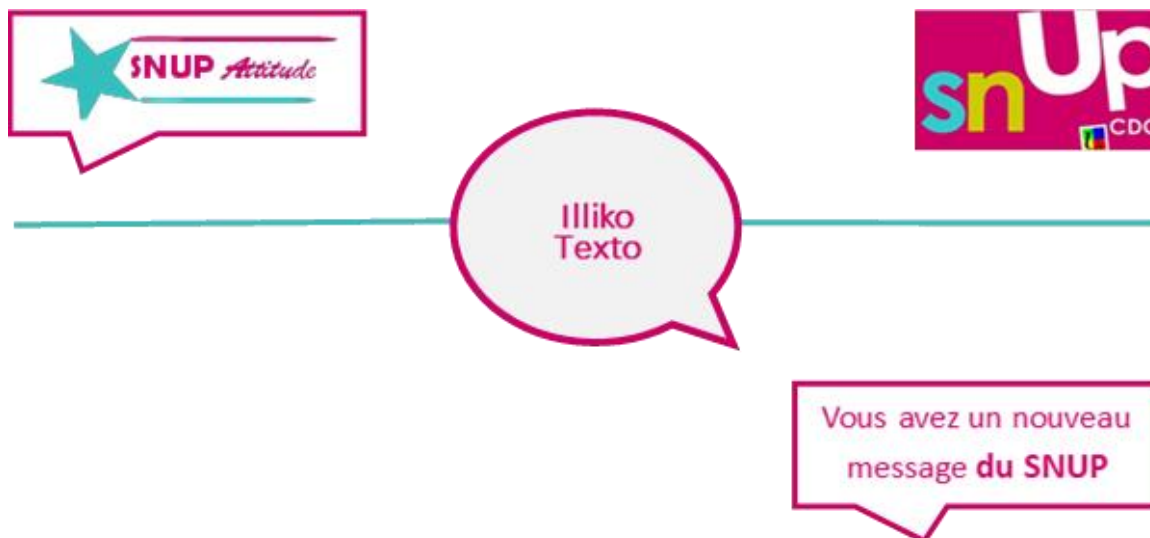


Visitez le site du SNUP :
<https://snup-cdc.fsu.fr/>

Le 16 décembre 2021



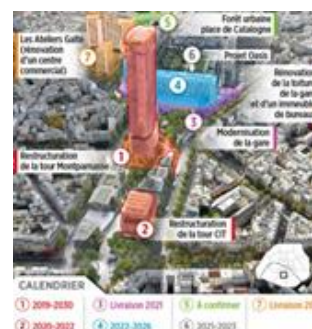
Uni, on gagne... Désuni, on perd...

Cela mérite quelques précisions...

Comme vous le savez, **le SNUP** croit toujours au Père Noël... Et il a raison, **car une bonne surprise l'attendait** au Comité Unique de l'Établissement Public (CUEP) du 15 Décembre, **suivie d'une moins bonne**. Et oui, il ne faut pas rêver en cette année 2021... Peut-être que ce sera le cas en 2022 avec un nouveau Directeur général à la manœuvre, qui sait ?

Toutes les organisations syndicales se sont précipitées pour vous narrer ces nouvelles. Il restait à savoir laquelle allait être en « pôle » position... Et c'est l'UNSA qui a gagné avec un envoi à 12h00, suivi de la CFDT à 12h01. L'UNSA a même récidivé à 18h02. Et l'on veut nous faire croire qu'ils n'étaient pas au courant !

M'ouais, m'ouais, c'est bien les syndicats du « Patron » ces deux-là, ils font à l'identique des Flash-info RH...



Uni = un « Campus » GAGNANT-GAGNANT

Hier matin, le DG nous a fait une annonce importante : il propose une nouvelle option pour le projet Campus. Il a entendu le message unanime de toutes les organisations syndicales qui étaient contre l'implantation Ivry-sur-Seine.

Il nous a indiqué que la Direction travaillait **sur une implantation parisienne à Montparnasse** (les locaux de CNP Assurances) qui répond mieux aux attentes des personnels et à l'attractivité des « nouveaux talents ». Il nous a même précisé avoir en sa possession une étude de la RATP qui contredisait l'étude optimiste de la CDC sur les temps de transports à Ivry... Comme quoi, de temps en temps, il faut écouter ce que dit **le SNUP** !

Pour information, le choix de la future implantation parisienne sera arrêté au plus tard en juin 2022.

Vous pouvez compter sur **le SNUP** pour suivre l'avancée de ce dossier avec la plus grande attention.

Désuni = un « accord-cadre » PERDANT-PERDANT

Après cette annonce, **le projet d'accord-cadre 2022-2024 nous a été soumis pour avis.**

Sans rentrer dans le détail (on reviendra vers vous à la rentrée) l'UNSA et la CFDT ont décidé de signer l'accord-cadre : il s'appliquera donc au 1^{er} janvier 2022.

En quelques mots, pourquoi le SNUP est-il contre cet accord ?

En premier lieu, **l'accord ne fait plus référence à un équilibre des différents statuts d'emploi, à savoir 2/3 public, 1/3 privé...** La banalisation de l'Etablissement public est en marche amenant à son démantèlement.

En second lieu, **il met fin à la Cessation Anticipée d'Activité (CAA)** tout en réintroduisant un dispositif de Rupture Conventionnelle Collective (RCC), négociée en catimini avec l'UNSA. Ceux qui attendaient une CAA vont apprécier d'autant plus que la RCC bénéficie aux plus riches. Qui plus est, l'UNSA se félicite de l'éventuelle mise en œuvre d'un système de retraite progressive... sauf que celui-ci est interdit pour les agents publics par la réglementation actuelle. Bref, l'UNSA préfère une RCC pour 85 agents, de préférence à hauts revenus, qu'une CAA pour 800 agents, cherchez l'erreur ?

Enfin, **sur les rémunérations, c'est la perte du plancher minimum de points et du plafond pour les salariés...** Et oui, en signant cet accord, beaucoup risquent d'avoir peu, voire très peu, et d'autres, bien moins nombreux auront plus, voire beaucoup plus : cela s'appelle la justice sociale version CFDT/UNSA/CDC...

Par ailleurs, **plus de garantie du versement d'un minimum de PFT de 6% sur quatre ans pour les fonctionnaires**, certains pourront donc avoir 0% d'augmentation. Il est curieux de constater que toutes les organisations syndicales votent contre la circulaire sur la PFT présentée ce même jour et que certaines signent l'accord-cadre validant ce nouveau dispositif. Cherchez à nouveau l'erreur ?

Ce qu'il faut retenir, c'est que lorsqu'on est uni et que l'on tient bon, on obtient des avancées pour le collectif, c'est le NON à Ivry-sur Seine.

Quand on est désuni et que l'on travaille pour soi en discutant directement avec la Direction, on perd des acquis, c'est l'accord-cadre 2022-2024. Après réflexions, le fait que de nombreux permanents d'une organisation syndicale la quittent n'a rien d'étonnant, ne pensez-vous pas ?

**Rassurez-vous, le SNUP continuera à mener le combat en 2022.
Tous Ensemble, nous pourrons faire reculer cette Direction.
En attendant, le SNUP vous souhaite de très bonnes fêtes de fin
d'année.**

